

toto exercitu, **h**umaverunt, ossaque ejus in Cappadociam ad matrem atque **u**xorem liberosque ejus deportanda curarunt.

## PHOCION.

I. Phocion', Athéniensis. Etsi sæpe exercitibus præfuit, summosque magistratus cepit, tamen multo ejus notior integritas est vitæ **q**uam rei militaris labor. Itaque hujus memoria est nulla, **i**lius autem magna fama : ex quo, cognomine **B**onus est appellatus. Fuit enim perpetuo pauper, quum divitissimus esse **p**osset, propter frequentes delatos honores potestatesque **s**ummas quæ ei a populo dabantur. Hic quum a rege Philippo **m**unera magnæ pecuniæ repudiaret, legatique hortarentur **a**ccipere, simulque admonerent, si ipse his facile careret, **l**iberis tamen suis prospiceret, quibus difficile esset in summa paupertate tantam paternam tueri gloriam,

transporter ses ossements en Cappadoce, auprès de sa mère, de sa femme et de ses enfants.

## PHOCION.

I. Quoique l'Athénien Phocion ait souvent été à la tête des armées, et qu'il ait rempli les plus grandes magistratures, cependant l'intégrité de sa vie est beaucoup plus connue que ses travaux militaires. On ne fait donc aucune mention de ceux-ci, mais on célèbre beaucoup celle-là, pour laquelle il fut appelé l'homme de bien. Car il fut perpétuellement pauvre, tandis qu'il pouvait être très-riche, à cause des fréquents honneurs qui lui avaient été conférés et des charges considérables qui lui étaient données par le peuple. Comme il refusait de grands présents en argent de la part du roi Philippe, et que les envoyés de ce prince pour l'engager à les accepter, lui représentaient que, s'il s'en passait facilement lui-même, il devait cependant avoir égard à ses enfants, auxquels il serait difficile, dans une extrême pauvreté, de soutenir la gloire

deportanda  
in Cappadociam  
ad matrem atque uxorem  
liberosque ejus.

devant être transportés  
en Cappadoce  
à la mère et à l'épouse  
et aux enfants de lui.

## PHOCION.

I. Phocion, Atheniensis.  
Etsi sæpe  
præfuit exercitibus,  
cepitque  
summos magistratus,  
tamen integritas vitæ ejus  
est multo notior  
quam labor  
rei militaris.  
Itaque memoria hujus  
est nulla,  
fama autem illius  
magna :  
ex quo  
appellatus est Bonus  
cognomine.  
Fuit enim  
perpetuo pauper,  
quum posset  
esse divitissimus,  
propter honores frequentes  
delatos  
protestatesque summas  
quæ dabantur ei a populo.  
Quum hic  
repudiaret munera  
magnæ pecuniæ  
a rege Philippo,  
legatique  
hortarentur accipere,  
simulque admonerent,  
si ipse  
careret facile his,  
tamen prospiceret  
suis liberis,  
quibus esset difficile  
in paupertate summa  
tueri tantam gloriam  
paternam,

## PHOCION.

I. Phocion, Athénien.  
Quoique souvent  
il ait été-à-la-tête d'armées,  
et ait reçu  
les plus hautes magistratures,  
cependant l'intégrité de la vie de lui  
est beaucoup plus connue  
que ses travaux  
de (dans) l'art militaire.  
Aussi le souvenir de ceux-ci  
est nul,  
mais la renommée de celle-là  
est grande :  
par-suite-de quoi  
il fut appelé Bon  
de surnom.  
Il fut en effet  
toujours pauvre,  
tandis qu'il pouvait  
être très-riche,  
à-cause des honneurs fréquents  
décernés à lui  
et des charges très-hautes  
qui étaient données à lui par le peuple.  
Comme celui-ci  
refusait le présent  
d'une grande somme-d'argent  
offerte par le roi Philippe,  
et que les envoyés  
l'exhortaient à l'accepter,  
et en-même-temps l'avertissaient,  
si lui-même  
se passait facilement de ces biens,  
que cependant il eût-de-la-prévoyance  
pour ses enfants,  
auxquels il serait difficile  
dans une pauvreté extrême  
de soutenir la si-grande gloire  
de-leur-père,

his ille : « Si mei similes erunt, idem hic, inquit, agellus illos alet qui me ad hanc dignitatem perduxit; sin dissimiles sunt futuri, nolo meis impensis illorum ali augerique luxuriam. »

II. Idem quum prope ad annum octogesimum prospera pervenisset fortuna, extremis temporibus magnum in odium pervenit suorum civium : primo quod cum Demade<sup>1</sup>, de urbe tradenda Antipatro, consenserat; ejusque consilio Demosthenes, cum ceteris qui bene de republica mereri existimabantur, populiscito in exilium erant expulsi. Neque in eo solum offenderat quod patriæ male consuluerat, sed etiam quod amicitia fidem non præstiterat : namque, auctus adjutusque a Demosthene, eum, quem tenebat, ascenderat gradum, quum adversus Charetem<sup>2</sup> eum subornaret; ab eodem in judiciis, quum capitis causam diceret, defensus aliquoties,

de leur père, Phocion leur dit : « S'ils sont semblables à moi, ce même petit champ, qui m'a conduit à cette considération, les nourrira; et s'ils ne me ressemblent pas, je ne veux point leur fournir de ressources pour alimenter et accroître leur dérèglement. »

II. La fortune lui ayant été prospère presque jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il devint, dans les derniers temps de sa vie, très-odieux à ses concitoyens : premièrement, parce qu'il était convenu avec Démade de livrer la ville d'Athènes à Antipater; et, en second lieu, parce que, sur son conseil, Démosthène et tous les autres citoyens qu'on jugeait bien mériter de la république avaient été exilés par un décret du peuple. Et il n'avait pas seulement offensé les esprits en ce qu'il avait mal servi la patrie à cet égard, mais encore en ce qu'il n'avait pas été fidèle à l'amitié : car c'était par la protection et à l'aide de Démosthène, qui le soutenait sous main contre Charès, qu'il était monté au degré d'élevation qu'il occupait; défendu en divers temps par le même Démosthène, dans des affaires

ille inquit his :  
« Si erunt similes mei,  
hie idem agellus  
alet illos,  
qui perduxit me  
ad hanc dignitatem,  
sin futuri sunt  
dissimiles,  
nolo luxuriam illorum  
ali augerique  
meis impensis. »

II. Quum idem  
pervenisset  
prospera fortuna  
prope  
ad octogesimum annum,  
extremis temporibus  
pervenit in magnum odium  
suorum civium :  
primo quod consenserat  
cum Demade  
de urbe  
tradenda Antipatro ;  
consilioque ejus  
Demosthenes  
cum ceteris  
qui existimabantur  
bene mereri de republica  
expulsi erant in exilium  
populiscito.  
Neque offenderat  
in eo solum,  
quod consuluerat male  
patriæ,  
sed etiam  
quod non præstiterat fidem  
amicitiæ :  
namque, auctus  
adjutusque a Demosthene,  
ascenderat eum gradum  
quem tenebat,  
quum subornaret eum  
adversus Charetem ;  
defensus aliquoties  
ab eodem  
in judiciis,  
quum diceret

celui-là dit à ceux-ci :  
« S'ils sont semblables à moi,  
ce même petit-champ  
nourrira eux,  
lequel a conduit moi  
à cette élévation ;  
mais s'ils doivent être  
ne-me-ressemblant pas,  
je ne-veux-pas le luxe d'eux  
être entreteu et être augmenté  
à mes frais. »

II Comme le même Phocion  
était parvenu  
avec une heureuse fortune  
presque  
à sa quatre-vingtième année,  
dans les derniers temps  
il arriva à (encourut) une grande haine  
de ses concitoyens :  
d'abord parce qu'il s'était entendu  
avec Démade  
au-sujet-de la ville  
devant être livrée à Antipater ;  
puis parce que par le conseil de lui  
Démosthène  
avec tous-les-autres  
qui étaient jugés  
bien mériter de la république  
avaient été chassés en exil  
par un décret du peuple.  
Et il n'avait pas choqué ses concitoyens  
en cela seulement,  
qu'il avait veillé mal  
à l'intérêt de la patrie ;  
mais encore  
parce qu'il n'avait pas montré (gardé) sa  
à l'amitié :  
en effet, grandi  
et aidé par Démosthène,  
il était monté à ce degré  
qu'il occupait,  
alors que Démosthène soutenait lui  
contre Charès ;  
défendu plusieurs-fois  
par le même  
dans des procès,  
alors qu'il plaidait

[foi

]sa

liberatus discesserat. Hunc non solum in periculis non defendit, sed etiam prodidit. Concidit autem maxime uno crimine : quod, quum apud eum summum esset imperium populi, et Nicanorem, Cassandri præfectum, insidiari Piræo Atheniensium a Dercyllo moneretur, idemque postularet ut provideret ne commeatibus civitas privaretur; hic, audiente populo, Phocion negavit esse periculum, seque ejus rei obsidem fore pollicitus est. Neque ita multo post, Nicanor Piræo est potitus. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ omnino esse non possunt, quum populus armatus concurrisset, ille non modo neminem ad arma vocavit, sed ne armatis quidem præesse voluit.

III. Erant eo tempore Athenis duæ factiones : quarum una populi causam agebat, altera optimatum. In hac erat Phocion et Demetrius Phalereus<sup>1</sup>. Harum utraque Macedonum patro-

où il s'agissait de sa vie, il en était sorti acquitté. Phocion non-seulement ne le protégea point dans ses dangers, mais encore le livra. Une accusation lui fut surtout fatale : tandis qu'il gouvernait la république, Dercylle l'avertit que Nicanor, lieutenant de Cassandre, cherchait à surprendre le Pirée, sans lequel Athènes ne peut absolument pas exister; et le même Dercylle le requérait de pourvoir à ce que la ville ne fût pas privée de vivres : Phocion lui répondit qu'il n'existait point de danger, et qu'il était garant de tout. Cependant, peu de temps après, Nicanor se rendit maître du Pirée. Le peuple étant accouru armé pour reprendre le Pirée, non-seulement Phocion n'appela personne aux armes, mais il ne voulut pas même se mettre à la tête de ceux qui étaient armés.

III. Il y avait alors à Athènes deux factions, dont l'une soutenait la cause du peuple, l'autre celle des grands. Dans celle-ci étaient Phocion et Démétrius de Phalère : l'une et l'autre s'appuyait sur la

causam capitis, discesserat liberatus. Non solum non defendit hunc in periculis, sed etiam prodidit. Concidit autem maxime uno crimine : quod, quum summum imperium populi esset apud eum, et moneretur a Dercyllo Nicanorem, præfectum Cassandri, insidiari Piræo Atheniensium, idemque postularet ut provideret ne civitas privaretur commeatibus, hic, populo audiente, Phocion negavit esse periculum, pollicitusque est se fore obsidem ejus rei. Neque ita multo post, Nicanor potitus est Piræo. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ non possunt omnino esse, quum populus concurrisset armatus, ille non modo vocavit neminem ad arma, sed ne voluit quidem præesse armatis.

III. Eo tempore duæ factiones erant Athenis : quarum una agebat causam populi, altera optimatum. In hac erat Phocion et Demetrius Phalereus. Utraque harum

une cause où il y allait de sa tête, il s'était retiré absous. Non-seulement Phocion ne défendit pas celui-ci dans ses dangers, mais même il le trahit. Mais il tomba surtout sur un grief : parce que, lorsque le suprême commandement du peuple était auprès (entre les mains) de lui, et qu'il était averti par Dercylle Nicanor, lieutenant de Cassandre, tendre-des-embûches au Pirée des Athéniens, et que le même Dercylle réclamait qu'il pourvût à ce que la cité ne fût pas privée d'approvisionnements; alors, le peuple l'entendant, Phocion dit-ne-pas être de danger, et promit lui-même devoir être le garant de ce fait. [après, Et pas tellement beaucoup (peu de temps) Nicanor s'empara du Pirée. Pour recouvrer lequel, sans lequel Athènes ne peut pas du tout exister, comme le peuple s'était rassemblé en-armes, celui-là non-seulement n'appela personne aux armes, mais ne voulut même pas être-à-la-tête des citoyens armés. III. Dans ce temps deux factions étaient à Athènes : desquelles l'une soutenait la cause du peuple, l'autre celle des grands. Dans celle-ci était Phocion et Démétrius de-Phalère. L'une-et-l'autre de ces factions

ciniis nitebatur : nam populares Polysperchonti<sup>1</sup> favebant, optimates cum Cassandro sentiebant. Interim a Polysperchonte Cassander Macedonia pulsus est. Quo facto populus superior factus, statim duces adversariæ factionis, capitis damnatos, patria pepulit, in his Phocionem et Demetrium Phalereum; deque ea re legatos ad Polysperchontem misit, qui ab eo peterent ut sua decreta confirmaret. Huc eodem profectus est Phocion. Quo ut venit, causam apud Philippum regem<sup>2</sup> verbo, re ipsa quidem apud Polysperchontem, jussus est dicere : namque is tum regis rebus præerat. Hic ab Agnonide<sup>3</sup> accusatus quod Piræum Nicanori prodidisset, ex consilii sententia in custodiam coniectus, Athenas deductus est, ut ibi de eo legibus fieret iudicium.

IV. Huc ubi perventum est, quum propter ætatem pedibus jam non valeret, vehiculoque portaretur, magni concur-

protection des Macédoniens. Car le parti populaire favorisait Polysperchon ; les grands étaient pour Cassandre. Cependant celui-ci fut chassé de la Macédoine par Polysperchon. Le peuple, devenu par là le plus fort, bannit aussitôt de leur patrie les chefs de la faction contraire, condamnés à perdre la tête, et parmi eux Phocion et Démétrius de Phalère ; et il envoya à cette occasion des ambassadeurs à Polysperchon, pour le prier de confirmer ses décrets. Phocion partit pour le même endroit. Quand il y fut arrivé, il reçut ordre de plaider sa cause, en apparence auprès du roi Philippe, mais en effet auprès de Polysperchon ; car ce dernier était alors à la tête des affaires du roi. Accusé par Agnonide d'avoir livré le Pirée à Nicanor, il fut jeté en prison par sentence du conseil, et traduit à Athènes, pour que son procès lui fût fait selon les lois.

IV. Dès qu'on fut arrivé, Phocion étant porté sur une voiture, parce qu'il ne pouvait déjà plus aller à pied à cause de son grand

nitebatur  
patrocinii Macedonum :  
nam populares  
favebant Polysperchonti,  
optimates  
sentiebant cum Cassandro.  
Interim Cassander  
pulsus est Macedonia  
a Polysperchonte.  
Quo facto  
populus factus superior  
pepulit statim patria  
duces factionis contrariæ,  
damnatos capitis,  
in his Phocionem  
et Demetrium Phalereum ;  
misitque  
de ea re  
ad Polysperchontem  
legatos qui peterent ab eo  
ut confirmaret sua decreta.  
Phocion  
profectus est huc eodem.  
Quo ut venit,  
jussus est dicere causam  
verbo  
apud regem Philippum,  
re ipsa quidem  
apud Polysperchontem :  
namque is tum  
præerat rebus regis.  
Accusatus hic  
ab Agnonide,  
quod prodidisset Piræum  
Nicanori,  
coniectus in custodiam  
ex sententia consilii,  
deductus est Athenas,  
ut ibi  
iudicium fieret de eo  
legibus.

IV. Ubi  
perventum est huc,  
quum propter ætatem  
non valeret jam  
pedibus,  
portareturque vehiculo,

CORNÉLIUS NÉPOS.

s'appuyait  
sur la protection des Macédoniens :  
car les partisans-du-peuple  
favorisaient Polysperchon,  
et les grands  
étaient-de-sentiment (s'entendaient) avec  
[Cassandre.  
Cependant Cassandre  
fut chassé de Macédoine  
par Polysperchon.  
Par ce fait  
le peuple devenu le plus fort  
chassa aussitôt de la patrie  
les chefs de la faction contraire,  
condamnés à la peine-capitale,  
et parmi ceux-ci Phocion  
et Démétrius de-Phalère ;  
et il envoya  
au-sujet-de ce fait  
à Polysperchon  
des députés qui devaient demander à lui  
qu'il confirmât ses décrets.  
Phocion  
se rendit là au-même-endroit.  
Dès qu'il y fut arrivé,  
il reçut ordre de plaider sa cause  
par le terme (en apparence)  
auprès du roi Philippe,  
mais par le fait même certes (en réalité)  
auprès de Polysperchon :  
car celui-ci alors  
était-à-la-tête des affaires du roi.  
Accusé là  
par Agnonide,  
parce qu'il avait livré le Pirée  
à Nicanor,  
jeté en prison  
d'après l'avis du conseil,  
il fut conduit à Athènes,  
afin que là  
un jugement fût fait sur lui  
selon les lois.  
IV. Dès que  
on fut arrivé là,  
comme à-cause-de son âge  
il n'avait-plus-de-force déjà  
par les pieds,  
et qu'il était porté sur une voiture,

24

sus sunt facti, quum alii, reminiscentes veteris famæ, ætatis misererentur; plurimi vero ira exacerentur, propter proditi-  
onis suspicionem Piræi, maximeque quod adversus populi  
commoda in senectute steterat. Qua de re ne perorandi qui-  
dem ei data est facultas et dicendi causam. Inde iudicio, le-  
gitimis quibusdam confectis, damnatus, traditus est unde-  
cimviris, quibus ad supplicium, more Atheniensium, publice  
damnati tradi solent. Hic quum ad mortem duceretur, obvius  
ei fuit Emphyletus<sup>1</sup>, quo familiariter fuerat usus. Is quum  
lacrimans dixisset: « O quam indigna perpeteris, Phocion! »  
huic ille: « At non inopinata, inquit: hunc enim exitum  
plerique clari viri habuerunt Athenienses. » In hoc tantum

âge, il se fit un grand concours de peuple. Les uns, se rappelant son  
ancienne réputation, avaient pitié de sa vieillesse; mais le plus  
grand nombre était enflammé de colère, parce qu'on le soupçonnait  
d'avoir livré le Pirée, et surtout parce que, dans sa vieillesse, il  
s'était déclaré contre les intérêts du peuple. C'est pourquoi on ne lui  
donna pas même la faculté de parler et de plaider sa cause. Ayant  
été ensuite condamné par les juges, après quelques formalités  
légalles, il fut livré aux Onze, auxquels, selon l'usage des Athé-  
niens, ceux qui sont condamnés pour trahison ont coutume d'être  
remis. Pendant qu'il était conduit à la mort, Emphyète, avec qui  
il avait été lié d'amitié, se présenta devant lui. Ce citoyen lui ayant  
dit, les larmes aux yeux: « Ah! Phocion, quel indigne traite-  
ment! » il lui répondit: « Je n'en suis point surpris; car c'est la  
fin qu'ont eue la plupart des grands hommes d'Athènes. » La haine  
de la multitude contre lui fut si forte, qu'aucune personne libre

magni concursus  
facti sunt,  
quum alii,  
reminiscentes  
veteris famæ,  
misererentur ætatis;  
plurimi vero  
exacerentur ira,  
propter suspicionem  
proditi-  
onis Piræi,  
maximeque  
quod in senectute  
steterat  
adversus commoda populi.  
De qua re  
ne facultas quidem  
perorandi  
et dicendi causam  
data est ei.  
Damnatus inde iudicio,  
quibusdam legitimis  
confectis,  
traditus est undecimviris,  
quibus damnati  
publice  
solent tradi  
ad supplicium,  
more Atheniensium.  
Quum hic  
duceretur ad mortem,  
Emphyletus,  
quo usus fuerat  
familiariter,  
fuit obvius ei.  
Quum is  
dixisset lacrimans:  
« O quam indigna  
perpeteris,  
Phocion! »  
Ille inquit huic:  
« At non inopinata:  
plerique enim viri clari  
Athenienses  
habuerunt hunc exitum. »  
Odium multitudinis  
in hoc  
fuit tantum,

une grande affluence  
se fit,  
alors que les uns,  
se souvenant  
de son ancienne renommée,  
avaient-pitié de son âge;  
mais que la plupart  
étaient exaspérés par la colère,  
à-cause du soupçon  
de la trahison du Pirée,  
et surtout  
parce que dans sa vieillesse  
il s'était tenu (s'était rangé)  
contre les intérêts du peuple.  
Sur lequel fait  
pas même la faculté  
de parler  
et de plaider sa cause  
ne fut donnée à lui.  
Condamné ensuite par un jugement,  
certaines formalités légales  
ayant été accomplies,  
il fut livré aux onze-magistrats,  
auxquels les citoyens condamnés  
pour-crime-d'Etat  
ont-coutume d'être livrés  
pour le supplice,  
selon l'usage des Athéniens.  
Comme celui-ci  
était conduit à la mort,  
Emphyète, [relations]  
dont il avait usé (avec qui il avait eu des  
amicalement (amicales),  
se trouva sur-le-passage de lui.  
Comme celui-ci  
avait dit en pleurant:  
« Oh! combien (quels) indignes traitements  
tu souffres,  
Phocion! »  
Celui-là (Phocion) dit à celui-ci:  
« Mais non des traitements inattendus:  
en effet la-plupart-des hommes illustres  
d'-Athènes  
ont eu cette fin. »  
La haine de la multitude  
envers celui-ci  
fut si-grande,

fuit odium multitudinis ut nemo ausus sit eum liber sepelire : itaque a servis sepultus est.

## TIMOLEON.

I. Timoleon<sup>1</sup>, Corinthius. Sine dubio magnus, omnium iudicio, hic vir exstitit : namque huic uni contigit quod nescio an ulli, ut patriam, in qua erat natus, oppressam a tyranno liberaret, et a Syracusis, quibus auxilio erat missus, inveteratam servitutum depelleret, totamque Siciliam, multos annos bello vexatam, a barbarisque<sup>2</sup> oppressam, suo adventu in pristinum restitueret. Sed in his rebus non simplici fortuna conflictatus est, et, id quod difficilius putatur, multo sapientius tulit secundam quam adversam fortunam. Nam, quum frater ejus Timophanes, dux a Corinthiis delectus, tyrannidem per milites mercenarios occupasset, particepsque regni posset esse, tantum abfuit a societate sceleris ut antetulerit suorum civium libertatem fratris salutem, et

n'osa lui rendre les derniers devoirs. Il fut donc enseveli par des esclaves

## TIMOLÉON.

I. Timoléon de Corinthe fut sans doute un grand homme, au jugement de tout le monde : car il eut le bonheur, unique peut-être, de délivrer le pays où il était né, opprimé par un tyran ; de bannir de Syracuse, au secours de laquelle il avait été envoyé, une servitude invétérée, et de rétablir dans son ancien état, par son arrivée, toute la Sicile, désolée pendant un grand nombre d'années par la guerre, et opprimée par les barbares. Dans ces expéditions, il éprouva l'une et l'autre fortune ; et, ce qui est réputé bien difficile, il supporta beaucoup plus sagement le bonheur que l'adversité. Son frère Timophane, élu général par les Corinthiens, s'étant emparé de la tyrannie par le moyen des soldats mercenaires, et Timoléon pouvant participer à la royauté, il fut si loin de se rendre complice de ce crime, qu'il préféra la liberté de ses concitoyens au salut de son frère, et

ut nemo liber ausus sit sepelire eum : itaque sepultus est a servis.

que nul-homme libre n'osa ensevelir lui : en-conséquence il fut enseveli par des esclaves.

## TIMOLEON.

I. Timoleon, Corinthius. Hic vir exstitit magnus sine dubio, iudicio omnium : namque huic uni contigit quod nescio an ulli, ut liberaret patriam in qua natus erat, oppressam a tyranno, et depelleret a Syracusis quibus auxilio missus erat, servitutum inveteratam, suoque adventu restitueret in pristinum totam Siciliam, vexatam bello multos annos, oppressamque a barbaris. Sed in his rebus conflictatus est fortuna non simplici, et, id quod putatur difficilius, tulit fortunam secundam multo sapientius quam adversam. Nam, quum Timophanes, frater ejus, delectus dux a Corinthiis, occupasset tyrannidem per milites mercenarios, possetque esse particeps regni, abfuit tantum a societate sceleris, ut antetulerit libertatem suorum civium

## TIMOLÉON.

I. Timoléon, de-Corinthe. Cet homme fut grand sans conteste, au jugement de tous : car à celui-ci seul échet un bonheur tel que je ne-sais s'il en échet un pareil à personne, qu'il délivrât la patrie dans laquelle il était né, opprimée par un tyran, et éloigné de Syracuse, à secours à (au secours de) laquelle il une servitude invétérée, [avait été envoyé, et par son arrivée rétablit dans son ancien état toute la Sicile, désolée par la guerre pendant de nombreuses années, et opprimée par les barbares. Mais dans ces entreprises il fut-aux-prises avec une fortune non d'une-seule-espèce, et, ce qui est réputé plus difficile, il supporta la fortune favorable beaucoup plus sagement que la fortune contraire. Car, comme Timophane, frère de lui, choisi pour général par les Corinthiens, s'était emparé de la tyrannie à l'aide-de soldats mercenaires, et que Timoléon pouvait être ayant-part à la royauté, il fut-éloigné tellement de la complicité du crime, qu'il préféra la liberté de ses concitoyens